

Agri.Fête : la population genevoise répond présent au nouvel événement festif des filières agricoles du canton. Un succès qui en annonce d'autres.



Genève, le 12 juillet 2023 – L'agriculture genevoise a fait son « chaud » estival à Carouge le week-end dernier. Agri.Fête a tenu son pari de venir à la rencontre des habitants du canton et de mettre le terroir local à l'honneur. L'ensemble des filières de l'agriculture genevoise tire un excellent bilan de la manifestation qui a attiré près de 20'000 personnes entre le vendredi 7 et le dimanche 9 juillet. L'occasion d'expliquer et de rappeler l'importance d'une agriculture de proximité. A la vue du succès, une édition 2024 verra probablement le jour.

Une première qui tient ses promesses

L'agriculture genevoise au grand complet était présente le week-end dernier sur la place de Sardaigne pour venir à la rencontre de la population. Alors que seuls les maraîchers organisaient la Fête de la Tomate, Agri.Fête voulait être plus rassembleuse et réunir tous les acteurs de l'agriculture genevoise. Le pari est réussi. Toutes les filières de l'agriculture – neuf au total – et plusieurs institutions étatiques étaient présentes et ont pu avoir de beaux échanges sur leurs métiers et missions avec petits et grands tout au long du week-end.

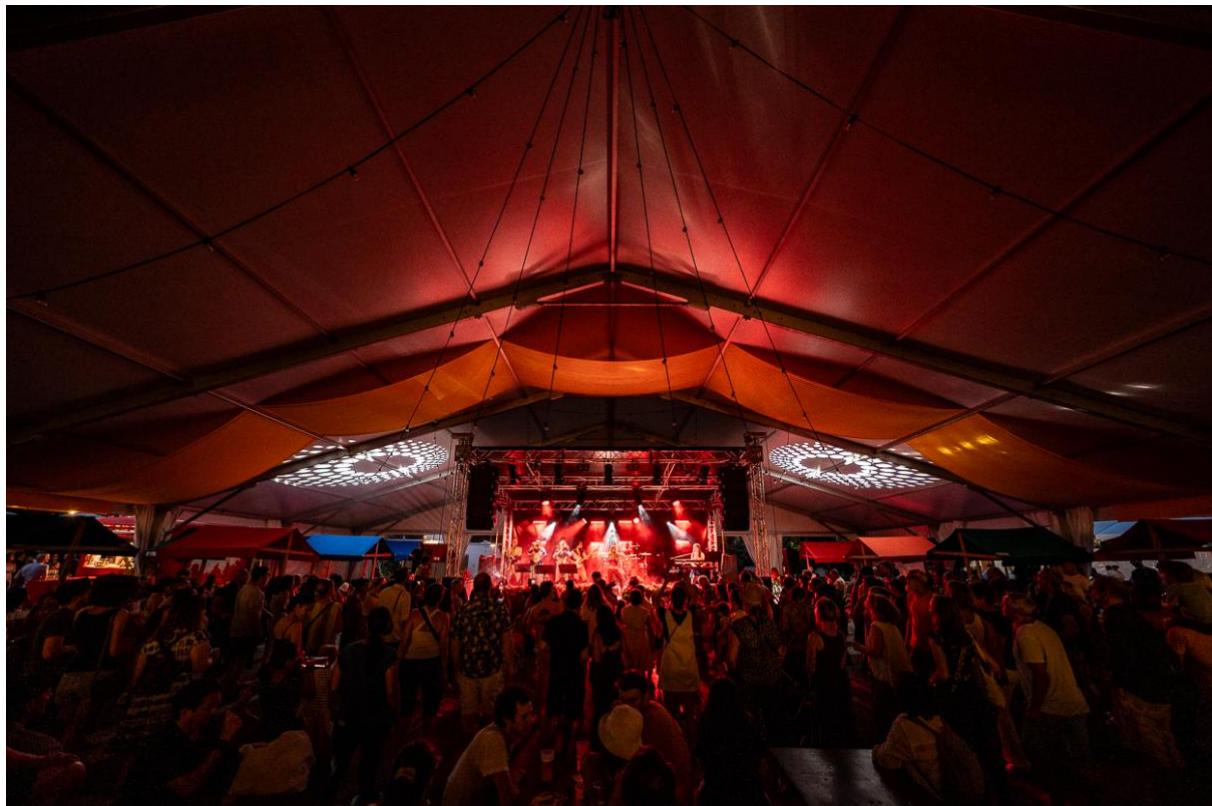
Les activités, les possibilités de dégustation et les découvertes étaient nombreuses. Le quizz sur les herbes aromatiques ou encore les vélos à jus de fruits ont été pris d'assaut par les familles, tout comme la grande roue ou les tracteurs. Les activités didactiques expliquant la

saisonnalité ou les processus de fabrication des différentes filières ont trouvé leur public et permis d'engager la conversation. La variété des stands d'alimentation proposant exclusivement des produits du terroir a fait recette. Enfin, vu les températures, les boissons genevoises en tout genre ont coulé à flots jusqu'à tard dans la nuit au rythme des différents concerts. Le cidre du canton, peu connu jusque-là, a été particulièrement remarqué et plébiscité.

Appel à privilégier les circuits-courts

Lors de l'inauguration de vendredi soir, la profession a également pu exprimer aux élus et à la population le besoin de maintenir sans relâche le lien avec les consommateurs. L'engouement pour les produits locaux et les circuits courts, moins tributaires des crises, qui avait prévalu durant la pandémie est un peu retombé avec la reprise de certaines habitudes de consommation. Agri.Fête était l'occasion de rappeler les possibilités offertes à la population et la diversité de l'agriculture genevoise, mais aussi la nécessité de la soutenir tous les jours de l'année.

Xavier Patry, président de l'OPAGE exprime sa gratitude : « *Je suis extrêmement heureux d'avoir retrouvé cette dynamique festive et conviviale du début d'été mettant à l'honneur la richesse du terroir. En réunissant l'ensemble des filières agricoles, Agri.Fête a permis aux nombreux visiteurs de se retrouver et de faire la fête tout en découvrant ce qui nous anime toute l'année. Je remercie également les visiteurs qui ont permis de récolter 3000 francs à destination de la Fondation Partage* ».



Contact :

Xavier Patry
Président de l'OPAGE
T : +41 79 476 43 90
E-Mail : patry@umg.ch

A propos de l'Office de Promotion des produits agricoles de Genève

L'Office de promotion des produits agricoles de Genève (OPAGE) est une Fondation de droit privé, créée en 1995 dans le but de promouvoir les produits agricoles de la région genevoise. Le Conseil de Fondation de l'OPAGE est composé de représentants de toutes les filières agricoles du canton, d'AgriGenève et de l'Etat de Genève. Depuis 2009, l'OPAGE est installé dans la Maison du Terroir située à Lully, dans laquelle sont organisés, tout au long de l'année, des cours et événements autour des produits du terroir.

L'action de l'OPAGE s'appuie notamment sur la loi sur la promotion de l'agriculture du 21 octobre 2004 (LPromAgr M 2 05) et son règlement d'application du 6 décembre 2004 (RPromAgr M 2 05.01), la loi sur la viticulture du 17 mars 2000 (LVit M 2 50) et son règlement d'application du 20 mai 2009 (RVV M 2 50.05), le contrat de prestations quadriennal passé avec l'Etat de Genève.

Plus d'information : www.geneveterroir.ch